

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 16 DECEMBRE 2019

SEANCE PUBLIQUE

N°.- INTERCOMMUNALES – RESA Intercommunale, S.A. – Assemblée générale du 18 décembre 2019 – Ordre du jour – Elections statutaires : Nomination d’un administrateur représentant les communes actionnaires – Elections statutaires : nomination d’administrateurs représentant les autres actionnaires – Règles de déontologie et d’éthique - Droits de consultation et de visite – Plan stratégique 2020-2022 – Fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion au 1^{er} janvier 2020 - Approbation – Soumettre au Conseil communal

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 7 novembre 2019, transmis par RESA Intercommunale, S.A informant la Ville de la tenue d’un Assemblé générale ordinaire le 18 décembre 2019 et transmettant les documents annexes ;

Vu le courriel du 29 novembre 2019, transmis par RESA, S.A. Intercommunale informant la Ville de l’ajout d’un point supplémentaire à l’ordre du jour de son Assemblée générale suite à la Circulaire du SPW du 14 novembre 2019 ;

Vu les statuts de RESA Intercommunale, S.A.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné Monsieur M. Loffet, Echevin, Madame C. Basaula Nangi, Messieurs J.-F. Istasse, M. Grignard et C. Orban, Conseillers communaux ;

Vu l’avis émis par la Section de Madame la Bourgmestre en séance du 12 décembre 2019 ;

A l’unanimité,

Par *** voix contre *** et *** abstentions,

DECIDE

- Art. 1.- de prendre acte de la convocation à l’Assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2019 de RESA Intercommunale, S.A. ;
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale ;
 - d'approuver la nomination définitive d'un administrateur représentant les communes actionnaires;
 - d'approuver la nomination d'administrateurs représentant les autres actionnaires;
 - d'approuver les règles de déontologie et d'éthique applicables aux organes de gestion;

- d'approuver le règlement relatif au droit de consultation et de visite des actionnaires communaux et provincial;
- d'approuver le plan stratégique 2020-2022 ;
- d'approuver la fixation des rémunérations et jetons de présence des membres des organes de gestion au 1^{er} janvier 2020 ;
- de mandater les délégués de la Ville à l'assemblée générale de RESA Intercommunale, S.A en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal ;

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à RESA Intercommunale, S.A.

PROJET soumis au Conseil communal